

Recommandations de la CNAMTS* R486B : PEMP (Plateformes élevatrices mobiles de personnes)

FORMATION A LA CONDUITE EN SECURITE ET EXAMEN CACES®

**CNAMTS : Caisse Nationale d'Assurances Maladie des Travailleurs Salariés

Répertoire Spécifique : RS7000 (Cat. A) / RS7001 (Cat. B)

Code(s) NSF : 311u : Conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage

Formacode(s) : 31715 : Nacelle élévatrice 31795 : Sécurité manutention

Date de décision : 18-12-2024

Date d'échéance de l'enregistrement : 18-12-2029

Certificateur : INSTITUT NATIONALE DE RECHERCHE ET DE SECURITE

Fiche programme conforme à l'article L6353-1 du code du travail

GROUPE A Elévation verticale (en ciseaux) Types 1 et 3	Plateforme à élévation verticale avec déplacement admis en position repliée uniquement	
Groupe B Elévation multidirectionnelle (bras articulé) Types 1 et 3	Plateforme à élévation multidirectionnelle avec déplacement admis en position haute, commandée depuis la plateforme	

Objectifs :

A l'issue du module de formation, le stagiaire sera capable de conduire en sécurité les PEMP choisies et notamment de :

- Appliquer le référentiel de la recommandation R486B de la CNAMTS
- Identifier les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Identifier les différents acteurs de la prévention des risques professionnels et leur rôle
- Identifier les caractéristiques et risques propres à chaque type de PEMP
- Réaliser la prise de poste et la mise en service de la PEMP
- Vérifier l'adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer
- Mettre en place, conduire et réaliser les manœuvres en sécurité

Participants :

Tout conducteur expérimenté appelé à utiliser de façon habituelle ou occasionnelle des PEMP. Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (*sous réserve d'avis médical)

Pré-requis :

PA Kerguilloten 56920 NOYAL -PONTIVY

Tél : 02 97 38 19 51

www.hypreviaformation.com

SARL au capital de 7500 Euros – R.C.S. Lorient – 44475647200031 – NDA : 53560748756

PF.OTC-CACES.486B.V2 (20 07 2026)

- Être âgé de 18 ans minimum
- Être reconnu apte médicalement à la conduite des PEMP (travail en hauteur)
- Comprendre oralement le français
- Maîtriser les quatre opérations de calcul de base
- **Être muni à minima des EPI suivants : EPI contre les chutes de hauteur appropriés (casque de protection avec jugulaire et harnais de sécurité équipé d'une longe d'1m minimum et sans absorbeur d'énergie), chaussures de sécurité, gants de manutention, vêtement rétro-réfléchissant**
- **Se présenter avec une pièce d'identité le jour de l'examen.**

Programme :

Formation théorique :

- **Réglementation et textes**
 - Connaître les bases de la réglementation applicable aux PEMP
 - Connaître les rôles et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur (droit d'alerte/droit de retrait)
 - Le dispositif CACES®
 - Connaître les rôles des différents acteurs de la prévention.
- **Classification et technologie**
 - Connaître la classification par catégorie des PEMP.
 - Connaître la technologie des différents organes de la PEMP
- **Caractéristiques**
 - Identifier en fonction des différentes catégories de PEMP pour chacune d'elles les caractéristiques, les utilisations courantes et les avantages et inconvénients
 - Connaître les principaux risques : renversement (vent, nature du sol, charge en plate-forme de travail, surcharge occasionnelle), chute, heurt, électrisation ...
- **Sécurité**
 - Connaître les règles de stabilité et de mise en œuvre.
 - Connaître les règles de conduite, de circulation, de stationnement.
 - Savoir vérifier l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, hauteur de travail, nature du travail.
 - Connaître les distances de sécurité avec les conducteurs électriques.
 - Connaître les organes de sécurité et les vérifications et entretiens courants à effectuer.

Formation pratique :

- **Adéquation**
 - Vérifier l'Adéquation de la nacelle à l'opération envisagée
- **Prise de poste et vérifications d'usage**
 - Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant la prise de poste
- **Vérifications**
 - Positionner la PEMP en fonction du travail et de l'environnement.
 - Mettre en place le balisage et la signalisation.
 - Mettre en service la PEMP.
 - Mettre en place les stabilisateurs.
 - En fonction du type de PEMP : mettre de niveau la PEMP.
 - Positionner la plate-forme de travail le long d'une surface plane verticale.
 - Déplacer la plate-forme de travail le long de cette surface plane verticale.
 - Positionner la plate-forme de travail au-dessus d'une surface plane.
 - Déplacer la plate-forme de travail au-dessus de cette surface plane.
 - Positionner la plate-forme de travail dans un espace limité.
 - Connaître, exécuter les gestes de commandement et de communication
 - Mettre la PEMP en position transport.
 - Réaliser les manœuvres avec souplesse et précision.

- **Secours**
 - Effectuer les manœuvres de secours.
- **Port du harnais adapté aux PEMP (module conforme à la recommandation 486A)**

Evaluation :

Module Port du Harnais : Tests théorique (QCM) et pratique

Tests CACES® : Test théorique (vrai/faux) et pratique (parcours et manœuvre à réaliser selon la R486) réalisés par un Organisme Testeur Certifié pour la délivrance du CACES (OTC) :

- Le test CACES® est réalisé, par une personne physique qualifiée testeur et distincte du formateur, selon les exigences des fiches d'évaluation des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique définies par la R.486,
- Pour que le CACES® lui soit délivré, le candidat doit réussir l'épreuve théorique (identique pour toutes les catégories de CACES® R.486) et pratique pour chaque catégorie concernée.

L'obtention de ce CACES® ne dispense pas l'employeur de délivrer l'autorisation de conduite correspondante au conducteur.

Moyens d'encadrement :

Coordination de la formation : Nathalie ONNILLON, Responsable Pédagogique et Référente Handicap
Intervention : Formation : Formateur habilité / Examen : personne physique qualifiée testeur

Méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques et cas pratiques
- Circuits et parcours variés
- Exercices adaptés à la spécificité des sites

Validation :

Cette formation est validée par le passage du Test CACES® R486B conformément à la recommandation de la CNAMTS. Le CACES® est valable 5 ans.

Modalités :

Durée de la formation :

Initiale : 3 jours dont 7H d'examen CACES® (21H)

Initiale avec expérience de conduite : 3 jours dont 7 heures d'examen CACES® (21 heures)

Recyclage : 2 jours dont 7 heures d'examen CACES® (14 heures)

Délai d'accès à la formation et tarifs :

Voir nos conditions sur notre site : hypreviaformation.com